

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Association ROBIN DU BOIS



tenu en visio-conférence
le 12 septembre 2023 à 20h

La présidence de la séance est assurée par Julie FAURE-LAURENT, présidente de l'association.
Le secrétariat de la séance est assuré par Daniela FIGUEIREDO-COLACO, salariée de l'association.

Personnes présentes :

- **Julie FAURE-LAURENT**
- **Isabelle SOLER**
- **Lionel STAUB**
- **Christine KOLODZIEJSKI**
- **Marie NOWAK**
- **Gérald MOURELON**
- **Denis BRUNETON**

Personnes invitées :

- **Daniela FIGUEIREDO-COLACO**

Personnes absentes excusées :

- **François COROMPT**

Ordre du jour :

1 – retour au point 2 de la réunion du 15.05.23 : Chantier forestier à Véranne

1.1 - Point de la situation. Position et disponibilité de Lionel pour continuer sur la gestion de ce chantier + suivi régulier des 4 parcelles.

1.2 - Recours à un.e expert forestier prestataire de services pour le suivi des 4 parcelles si Lionel n'est pas en capacité de le faire actuellement ? Proposition de cette prestation de services à Lionel ?

1.3 - Demande de Delphine D., ingénieur forestière récemment diplômée et adhérente à Pro Silva de gagner en expérience et pratique en participant bénévolement aux activités de terrain de l'association. (elle peut travailler en duo avec l'expert forestier qui fera le suivi du chantier, mais ne souhaite pas encore gérer toute seule un chantier forestier)

2 – Finalisation de l'écriture du contrat ORE de La Versanne : question sur l'îlot de sénescence à valider, pour présentation en commission du PNR du Pilat fin septembre.

3 – Domiciliation :

Refus de la mairie de Bourg Argental sans justification pour domiciliation à la Maison des Associations de Bourg Argental.

Autres possibilités : Mairie de Burdignes, Saint Julien Molin Molette, Saint Genest Malifaux ? Domicile de François ?

4 – Plateforme Vendredi (brève présentation par Isabelle)

5 – On se fixe une réunion/recontre/piqueunique en présentiel sur une des parcelles d'ici fin septembre ? En invitant les membres bénévoles plus actifs dernièrement dans l'association ?

Compte-rendu

1. Chantiers forestiers

1.1 / 1.2 Le chantier de Véranne – Mantel doit impérativement se réaliser cet hiver. À l'égard du contrat d'ORE et d'après notre mission pour cette parcelle, nous devons réaliser une coupe d'éclaircie sur le site B (plantation de résineux variés), l'objectif étant de créer des conditions de lumière propices à l'installation de la régénération et conduire in fine à une irrégularisation du peuplement et à une diversification en essences. Ce chantier a déjà été préfinancé par une fondation mécène, par une réponse favorable à un appel à projets de 2022. Nous devons présenter les devis des professionnels qui effectueront le chantier pour valider ce financement.

Lionel STAUB, n'ayant actuellement pas assez de disponibilité pour s'occuper bénévolement de la mise en place et gestion des tâches nécessaires à la réalisation de ces travaux forestiers, nous lui proposons un contrat du type prestation pour l'accompagnement de la mise en place du chantier d'éclaircie à Véranne- le Mantel et pour l'établissement d'un plan de gestion durable pour l'ensemble des parcelles de l'association.

Lionel accepte notre proposition de collaboration professionnelle. Avant le vote du CA concernant cette collaboration, Lionel devra nous faire parvenir sa lettre de démission au Conseil d'Administration de Robin du Bois.

🌀 **Décision :** *Une réunion fixée pour le 27 septembre prochain aura le but de voter sa démission et la proposition de contrat professionnel pour les prestations de gestion de chantier et accompagnement de l'association dans l'établissement d'un Plan Simple de Gestion ou autre document de gestion durable qui correspondra le mieux à la situation actuelle d'acquisition foncière de Robin du Bois.*

1.3 Delphine D., adhérente et bénévole de l'association également, en effet, s'est beaucoup investie cette année dans les activités de terrain aux côtés de Daniela. Ses connaissances techniques et sa disposition à participer aux missions de l'association sont très appréciés, nous lui remercions de sa présence.

🌀 **Décision :** *Lionel est d'accord pour que Delphine le contacte. Ils verront ensemble de quelle façon Delphine pourra collaborer plus régulièrement aux tâches techniques forestières de l'association en faisant le lien entre Lionel et Robin du Bois, tout en acquérant de l'expérience de terrain comme souhaité.*

2. Contrat ORE de La Versanne

Après avoir effectué les mesures de la hauteur maximale du peuplement correspondant au site B1 (hêtraie pure à 95%), nous avons estimé qu'une bande de sécurité de 23-25 m devrait être établie entre l'îlot de sénescence et les chemins qui entourent cette parcelle, pour limiter un risque de chute de branches sur ces zones potentiellement fréquentées par le public. Les dimensions de cette zone de sénescence seraient ainsi de 0.25ha.

Adam G., du PNR, nous donne cette information : « *D'après la littérature, pour qu'un îlot soit intéressant et d'impact significatif pour la faune et la flore, sa surface minimale doit être de 1 à 2 ha.* »

🌀 **Décisions** : Lionel S. indique que les obligations de coupe d'arbre ou de branches en cas de danger de chute concernent plutôt la voie communale qui longe la parcelle à l'est, mais pas les autres chemins qui sont des chemins privés. En prenant en compte son avis, le paragraphe concernant l'îlot de sénescence est alors rédigé comme suit :

• Site B1 :

La parcelle étant située dans un site ENS (Espace Naturel Sensible) Hêtraie du Pilat, une Convention ENS sera mise en place dans un but de conservation et de valorisation des hêtraies du Pilat. Relativement à l'importance de la préservation des hêtraies dans le paysage du Pilat (« *leur dimension paysagère, leur rareté et leur régression sur le massif du Pilat au profit des conifères ont conduit le Département de la Loire à les classer comme l'un des milieux prioritaires du Département* »), le site B1 sera réservé à l'installation d'un îlot de sénescence. Cela implique de laisser cet espace en libre évolution et entre dans le cadre du programme de valorisation des hêtraies dans le paysage du Pilat, pour l'accueil et/ou amélioration de la biodiversité, pour la conservation de l'écosystème « hêtraie », et enfin pour observation de la résilience naturelle de la hêtraie face au dérèglement climatique. Cet îlot de sénescence se situera en longueur du site B1, et se prolongera sur une partie des sites contigus C et A, de façon à englober 1 ha de dimension minimale de surface. Néanmoins, pour limiter un risque de chutes d'arbres ou de branches d'arbres sur la voie communale qui longe cette parcelle, l'îlot de sénescence sera éloigné de cette voie d'une distance de 25 m, distance équivalente à la hauteur dominante du peuplement.

Cet îlot de sénescence pourra être inscrit au réseau FRENE.

- Sur le reste du site (non classé en îlot de sénescence), le preneur s'engage à couper les arbres ou les branches d'arbres qui seraient considérés comme présentant un risque pour la sécurité des passants.

Le CA valide cette proposition de modification de texte, et la soumet à validation par le PNR du Pilat.

3. Domiciliation

Gérald M. propose de faire une demande de domiciliation à la mairie de Pélussin.

🌀 **Décision** : *Le CA valide cette proposition de nouvelle collectivité territoriale pour la recherche de domiciliation.*

4. Plateforme Vendredi

Vendredi est une plateforme de mécénat de compétences où les entreprises peuvent s'inscrire pour que ses employés réalisent des missions diverses au choix selon leurs compétences ou envies au sein de structures autres comme des associations. Pour Robin du Bois c'est une opportunité très intéressante

pour se faire aider par les salariés d'entreprise à des aides en présence sur des événements, en formations (comme celle qui a été mise en place pour Daniela, avec un salarié de chez Ekibio, pour qu'elle puisse améliorer ses connaissances en tableurs Excel), etc.
Isabelle reste à disposition pour passer des annonces sur la plateforme pour répondre à tout besoin particulier de Robin du Bois.

5. Réunion en présentiel avec les membres actifs de l'association

Pour se retrouver dans un cadre plus convivial que les visio-conférences et échanger de vive voix sur les grandes orientations stratégiques pour les mois qui suivent, nous souhaitons nous réunir en présentiel, en invitant tous les adhérents qui se sont investis cette année auprès de l'association et ceux et celles qui envisagent se candidater à un poste au Bureau ou Conseil d'Administration.

La réunion aura lieu le samedi 14 octobre, de 11h30 à 16h environ.

On se réunira autour d'un pique-nique tiré du sac pour un moment convivial et faire connaissance, puis on continuera les échanges dans l'après-midi.

Cédric L.I., propriétaire forestier et membre actif et bénévole de Robin du Bois, met à disposition une salle d'événements chez lui, à Bourg Argental.

🌀 **Décision** : *Le CA valide cette proposition de date et lieu pour la prochaine réunion des Robins du Bois.*

Les discussions étant épuisées la séance se termine à 22h30.

Fait à BOURG ARGENTAL le 28 septembre 2023.

La Présidente de séance

Julie FAURE-LAURENT

